DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE TORSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture
16410-211600824-20261020-D2026122-DE
Reçu le 06/11/2026

délibération : D_2026_12_2

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Objet : Classement et dénomination du lieu-dit « Chez Sandrin »

L' an deux mille vingt six, le mardi 20 octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de PERONNAUD Thierry, Le Maire.

Date de convocation du : 09 Octobre 2026

Présents : GUILBAUD Francis, PERONNAUD Thierry, NAUZIN Caroline, GEOFFROY René, VIAIRON Blaise, VIRATELLE Laurent, HOWE Elisabeth, TRAINAUD Stéphane, RICHARD Malika, CHEVALIER Luc, BLIN Delphine

Pouvoirs :
HENRI Audrey a donné pouvoir à HOWE Elisabeth
ROUSSEAU Patricia a donné pouvoir à NAUZIN Caroline

Absent(s) : BENETEAU Laurent, ADAM Olivier, HENRI Audrey, ROUSSEAU Patricia

Secrétaire de Séance : Stéphane TRAINAUD

CONSIDERANT :

Un habitant de Torsac a déposé sur le site du département en janvier 2026 une demande pour un aménagement de la voie départementale « route de chez Sandrin ». Il estimait que l'accès à l'arrêt de bus du collège à partir de son domicile n'était pas sécurisé pour son enfant.
Une rencontre a été réalisée sur site avec les divers interlocuteurs.
Au regard des premiers éléments, un contact a été pris avec les services de transports Nouvelle-Aquitaine pour une éventuelle création d'un deuxième point d'arrêt.
Puis une entrevue avec le Département a été planifiée pour le 4 septembre 2026.
Lors de ces échanges, il a été proposé de classer ce lieu-dit, de modifier la convention de fauchage avec le Département et d'améliorer la signalisation.

EN CONSEQUENCE :

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.
Considérant qu'un lieu-dit est une zone rurale ou un hameau hors agglomération, indiqué par un panneau ;
Considérant l'intérêt que représente le classement et la dénomination du lieu-dit « Chez Sandrin » ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de classer et de dénommer le lieu-dit « Chez Sandrin ».

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Thierry PERONNAUD

MAIRIE DE TORSAC 16410 TORSAC

Emis le 20/10/2026, transmis en préfecture et rendu exécutoire le 6 - NOV. 2026
Affiché le.....